



# Séminaire organisé par la Section des traités du Bureau des affaires juridiques sur les formalités se rapportant aux traités déposés auprès du Secrétaire général et sur l'enregistrement des traités

1-2 décembre 2010  
Bâtiment temporaire de la pelouse nord, Salle de conférence C  
Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York

## Note d'information

### Introduction

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle important en matière de développement et de codification du droit international public et offre un forum mondial efficace pour la négociation de nombreux traités internationaux. Avec l'accord des États Membres, le Secrétaire général a engagé l'Organisation à renforcer et faire avancer l'état de droit sur le plan international, ce qui constitue de plus en plus un objectif majeur de l'ONU. La reconnaissance du droit international et du cadre des traités multilatéraux constitue actuellement une partie intégrale de la gestion des relations internationales. Les traités revêtent une importance accrue pour la vie et l'existence des individus et des communautés, ainsi que pour les activités des sociétés commerciales, ce qui souligne l'interdépendance toujours croissante entre les accords internationaux et le droit national.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les États Membres ont reconnu « la nécessité de voir l'état de droit consacré et respecté par tous aux niveaux national et international » et ont souligné qu'il était important que les États ratifient et mettent en œuvre les conventions déposées auprès du Secrétaire général dans les domaines tels que le terrorisme, le crime organisé et la corruption, ainsi que la protection de l'environnement et des droits de l'homme. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le Secrétaire général a déclaré que « l'action en faveur de la primauté du droit doit être renforcée grâce à l'adhésion universelle aux conventions multilatérales ».

L'expansion continue du cadre des traités et la croissance de la communauté internationale ont entraîné de nombreux changements dans la pratique du Secrétaire général, en tant que dépositaire des traités multilatéraux, et dans les fonctions d'enregistrement du Secrétariat conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies.

Compte tenu de ce qui précède, les pays doivent faire face à de nouveaux défis en matière de participation aux traités multilatéraux, notamment en ce qui concerne la signature, la ratification, l'adhésion et la mise en application sur le

plan national des droits et obligations découlant des traités. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son Rapport sur le Millénaire (A/54/2000), de nombreux pays « ne disposent tout simplement pas des compétences et des ressources nécessaires, notamment lorsque l'application des instruments internationaux passe par la promulgation d'une législation nationale ».

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est tenu de mettre en œuvre les objectifs énoncés par les États Membres dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et par le Secrétaire général dans son Rapport sur le Millénaire, ainsi que ceux qui ont été approuvés dans la Déclaration du Millénaire. L'assistance en matière de formation et de renforcement des capacités, telle que ces séminaires, facilite une participation plus effective des pays aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aide à accroître l'enregistrement des traités bilatéraux et multilatéraux auprès du Secrétariat conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et augmente la prise de conscience concernant l'application sur le plan national des droits et obligations découlant des traités.

### **Objectif**

Le principal objectif des séminaires est de donner un aperçu et une expérience pratique en ce qui concerne les formalités se rapportant aux traités déposés auprès du Secrétaire général et l'enregistrement des traités conformément à l'Article 102 de la Charte. Les participants recevront une assistance et des directives en ce qui concerne les dispositions finales des traités et les aspects nationaux de la participation aux traités multilatéraux.

### **Organisation**

Les séminaires seront dirigés par un groupe de juristes de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies. Ils permettront aux participants d'acquérir une expérience pratique sur les aspects essentiels du droit et de la pratique des traités internationaux, ainsi que sur les aspects techniques liés aux formalités telles que les signatures, les ratifications, les adhésions, etc. Ils comporteront des exposés, des études de cas et des exercices pratiques destinés à aider les États participants à mieux s'acquitter des formalités relatives aux traités multilatéraux et à l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat.

Les présentations sont fondés sur les ouvrages suivants qui ont été élaborés et publiés par la Section des traités du Bureau des affaires juridiques : « Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités internationaux », « Manuel des traités » et « Recueil des clauses finales des traités multilatéraux » (<http://untreaty.un.org>). Ces publications seront mises à disposition des participants au séminaire comme outils pour assister les Etats-Membre à préparer les projets de traités et la participation aux négociations.

### **Participants**

Les séminaires sont destinés en premier lieu à répondre aux besoins des conseillers juridiques et des fonctionnaires chargés de la préparation des formalités relatives aux traités multilatéraux et à l'enregistrement des traités. Les spécialistes des autres agences ou du Secrétariat intéressés par ces aspects du droit des traités seront aussi les bienvenus.

### **Date et Lieu**

Le séminaire aura lieu le mercredi 1 décembre (de 10 am à 1 pm et de 3 pm à 530 pm) et le jeudi 2 décembre (de 10 am à 1 pm et de 3 pm à 6 pm) dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord (salle de conférence C), situé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York.



### Langue

Le séminaire sera dirigé en anglais.

### Enregistrement

Les membres des missions permanentes accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, ainsi que les membres du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des institutions issues des traités qui désirent participer à l'un des séminaires sont priés de s'inscrire en remplissant la demande d'inscription ci-jointe et de la renvoyer par fax:

**Attn: Jonathan Sun ou Dina Hamdy**  
**Fax: (212) 963-3693**

Section des traités  
Bureau des affaires juridiques  
M-13007B  
New York, New York 10017  
Téléphone: (212) 963-5047

**Date limite d'inscription: 23 novembre 2010**